

7. Le Département de la coopération

Sa fonction est de mobiliser les ressources financières, de sources bilatérale et internationale pour l'assistance technique et de faire connaître à l'échelle internationale les buts et activités de la Banque.

8. L'Unité centrale des projets

Service chargé d'aider le vice-président responsable des opérations à coordonner les activités des départements opérationnels.

9. Autres services de la Banque

- le Département de la trésorerie
- le Département de la comptabilité
- le Département du personnel et de la formation
- le Département des services administratifs
- l'Unité centrale des programmations